



District de Maine et Loire de Football
COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE L'ARBITRAGE
SECTION DISCIPLINE ARBITRES

PROCES VERBAL N°7 – SAISON 2021/2022

Réunion du :	22 janvier 2022
Responsable :	Hervé CESBRON
Présent(s) :	Cyril BARLIER, Hervé CESBRON, Richard DOGUET,
Excusé(s) :	Alain FOUQUET, Steve GABORIAU

➔ **Les dossiers de désignation examinés concernent la période du 22 août 2021 au 31 décembre 2021**

Les décisions concernant des matchs de non-désignation s'appliqueront à compter du samedi 5 mars 2022.

➔ **Le bureau de la commission des arbitres va convoquer 1 arbitre**

➔ **La section va convoquer 6 arbitres le samedi 26 février à partir de 9H30**

➔ **La section a pris des décisions concernant les motifs suivants :**

- Non-participations à la réunion générale.
- Non-réponses à la convocation du stage annuel.
- Non-participations au stage annuel.
- Retours de désignation tardifs.
- Les envois tardifs de rapport (supérieur à 48H après la rencontre).
- Les manquements sur feuille de match.
- Les absences sur désignation.

➔ **En application du barème disciplinaire de la commission des arbitres, la section a décidé :**

- Des points de pénalité sur la note administrative pour 57 dossiers
- Des matchs de non-désignation pour 19 dossiers
- Une amende au club de l'arbitre pour 9 dossiers

Toutes les décisions prises seront transmises aux arbitres et aux clubs des arbitres concernés avec un extrait du document annexe où figurent les décisions prises. L'annexe du PV pourra être consulté sur Footclub.

Le Responsable de la section

M. CESBRON Hervé